

CAMPAGNE
TPE

**COMMERCE DE DÉTAIL
NON SPÉCIALISÉ**

Fédération
Commerce
Services

la cgt

**Pour mes droits,
pour mon salaire
et mes conditions de travail**

du 25 novembre au 9 décembre 2024





**POURQUOI
ADHÉRER**

CGT ?
À LA

Vous travaillez dans le commerce, l'hôtellerie/restauration ou dans une entreprise de services d'une des 49 branches professionnelles couvertes par notre Fédération ?

ÉLECTIONS TPE

Votre choix compte : Votez CGT !

Salarié·e·s du commerce de détail non spécialisé, que vous soyez salarié·e d'une grande enseigne, d'une petite, ou même d'une franchise vous avez tous les mêmes droits : **le premier est celui de vous syndiquer.**

Vous travaillez au sein d'une entreprise comptant moins de 11 salariés du secteur privé comme les salons de coiffure, l'esthétique, la restauration rapide, la chaussure, etc... Pendant la période allant du 25 novembre au 9 décembre 2024, vous êtes convié·e à participer aux élections professionnelles pour choisir l'organisation qui vous représentera. Ces élections auront un impact significatif, car elles détermineront la représentativité des syndicats à différents niveaux, que ce soit nationalement, au sein des branches d'activité ou localement.

Les résultats de ce scrutin influenceront également la composition des instances telles que les conseils prud'hommes et les commissions régionales, qui traitent des questions essentielles liées au travail, telles que l'emploi, la formation, les conditions de travail, et bien d'autres encore. Bien que ces élections puissent sembler éloignées de vos préoccupations quotidiennes, elles revêtent une importance capitale pour l'évolution de vos droits et garanties collectives.

Dans ce contexte, la CGT se présente comme un allié de choix, prête à vous soutenir dans les moments difficiles que vous traversez. Forte de sa position en tant que première organisation syndicale des salariés des très petites entreprises lors des scrutins précédents, la CGT reste à l'écoute de vos besoins et aspirations. En votant pour la CGT, vous contribuez à renforcer votre voix collective, et ensemble, nous pouvons œuvrer pour un monde plus juste, solidaire et respectueux de l'environnement.

82 243 salarié-e-s composaient la Branche selon les données 2022 répartie-s dans 16 402 Entreprises. Il s'agit essentiellement de TPE (Très Petites Entreprises) dont 85% des Entreprises ont moins de 10 salarié-e-s. Cette Branche est majoritairement à prédominance féminine (57%) dont 58% sont à temps complet.

Les Agents de Maîtrise ainsi que les Cadres représentent pour chacun de cette catégorie 6%.

81% des salarié-e-s sont en CDI et 89% des salarié-e-s sont employé-e-s ouvrier-e-s.

C'est donc face à cette situation « d'isolement » que les salarié-e-s sont confronté-e-s tous les jours. Il est plus difficile d'exercer son activité dans une petite entreprise, avec peu ou pas de collègue pour échanger, s'organiser et se défendre.

Les conditions de travail sont pénibles, la situation debout du matin au soir, le port

de charge, etc. sont des contraintes quotidiennes. Et pourtant, le professionnalisme est là, le sourire et la bonne humeur envers la clientèle sont présents.

Et tout cela pour un salaire qui démarre à quelques euros au-dessus du SMIC, au niveau E1 de la grille des salaires de la Branche. C'est toutes et tous ensemble que l'on pourra faire bouger les lignes et contraindre le patronat et le gouvernement à un changement radical de politique sociale et salariale.

La CGT est la première Organisation Syndicale au sein de la Branche avec 38% de représentativité depuis 2017.

La CGT pèse de tout son poids sur les négociations, en particulier sur les classifications, actuellement, en cours de négociations où notre Organisation Syndicale revendique des classifications prenant en compte l'expérience, la reconnaissance des diplômes.



Connais-tu tes droits ?



Salarié·e·s du commerce de détail non spécialisé

Ensemble, revendiquons :

- * Un salaire minimum à 2000 euros dès l'embauche
- * Journée d'enfant·s malade·s
- * La reconnaissance et la valorisation des qualifications
- * Un 13^{ème} mois pour tous
- * La reconnaissance de la pénibilité (station debout, horaires atypiques, port de charges lourdes, travail de nuit)
- * Des embauches à temps plein
- * Suppression des heures d'équivalence

La CGT a considérablement fait avancer les textes conventionnels qui encadrent vos métiers.

Voter la CGT c'est la garantie d'un syndicalisme engagé autour de militants qui ne ménagent pas leurs efforts pour régler les problèmes quotidiens et rassembler sur les grandes causes.

www.respecgt.fr
www.commerce.cgt.fr



[CGT Commerce et services](#) [@CGT_Commerce](#) [@cgt_commerce](#) [@cgt_commerce_et_services](#)

Adhérez à la CGT !



Formulaire d'adhésion

Vous aussi, engagez-vous dans la bataille pour préserver nos acquis et obtenir de nouvelles conquêtes sociales !

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Tél :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : @

Situation professionnelle : ☐ Actif·ve ☐ Retraitée·e ☐ Privé·e d'emploi

Catégorie : ☐ Ouvrier·ère ☐ Employé·e ☐ Technicien·ne ☐ Agent·e de maîtrise ☐ Ingénieure·e ☐ Cadre

☐ Autre :

Entreprise :

Adresse : Code postal : Ville :

Bulletin d'adhésion à renvoyer à
Fédération CGT Commerce, Distribution et Services – Case 425 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
fd.commerce.services@cgt.fr - 01 55 82 76 79